

## **Charte Accessibilité Handicap**

Mise à jour : Février 2023

Afin de garantir l'égalité des droits et des chances et de permettre l'accès à la formation, au développement des compétences et aussi dans la validation du parcours des personnes en situation de handicap (visible ou invisible) tels que posé par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, la société Ze Change Makers adapte les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps comme suit:

- Lors de l'entretien préalable il est réalisé un questionnement de la personne qui souhaite suivre un accompagnement concernant la situation de handicap visible ou invisible. Sont également abordés les troubles de l'apprentissages connus et toutes les modalités spécifiques afin que le stagiaire puisse suivre son parcours d'apprentissage sereinement
- Les locaux loués par la société dans le cadre de ses actions sont accessibles au fauteuil roulant
- L'ensemble du bilan de compétence peut se dérouler à distance en visioconférence si besoin. Certaines formations sont également proposées à distance.
- L'ensemble du personnel est formé et informé au sujet de l'accueil des personnels handicapés par le référent handicap : **Sylvain Bucquet**
- Une orientation vers des réseaux partenaires comme l'Agefiph, la CNSA ou la MDPH peut être effectuée si nécessaire.

Votre contact sur le sujet : Helene Dib, référente Handicap helene@zechangemakers.fr 06 38 52 18 44